



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi 27 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 28.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, M. Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Madame Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Emmanuel BRION, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Roland NIVOY à Madame Estelle VORBURGER, Madame Sandrine BRECK à Madame Myriam HIBLOT.

Absentes et absents excusé(e)s : Mesdames Jocelyne MAILY, Martine GOFFINET, Geneviève DAUTEL-DAUTET et Monsieur Olivier RAULET.

Secrétaire élue : Madame Claudine CHATELAIN.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Décembre 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 décembre 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

En l'absence des éléments du pôle d'évaluation domaniale concernant la cession de terrains à Villers Cernay, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point à la prochaine séance.

D2025-01 : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS :

Monsieur GRASMÜCK, adjoint délégué à l'urbanisme présente le rapport triennal sur l'artificialisation des sols transmis au conseil municipal. Ce rapport a été approuvé par la commission urbanisme réunie le 27 février 2025.

Après en avoir débattu, le rapport sur l'artificialisation des sols est adopté à l'unanimité.

D2025-02 : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ARDENNE MÉTROPOLE :

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport de la Chambre régionale des comptes de la situation d'Ardenne Métropole.

La chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion d'Ardenne Métropole, qui regroupe 57 communes et environ 121 000 habitants, pour les exercices 2018 et suivants. Ses observations définitives ont été adoptées le 16 juillet 2024 ; elles portent sur :

- la gouvernance,
- la gestion des ressources humaines,
- la fiabilité des comptes et la situation financière,
- ainsi que sur la compétence eau et assainissement.

La synthèse des observations est la suivante :

1/ La chambre relève des améliorations récentes en matière de fonctionnement des instances de gouvernance de la communauté d'agglomération et de l'information de ses membres.

Elle souligne le volontarisme d'Ardenne Métropole sur le chantier de la mutualisation et des autres formes de coopération développées, dans un souci d'amélioration continue.

2/ La gestion des ressources humaines dont la mise en conformité avec les obligations légales doit être poursuivie.

3/ La qualité de l'information comptable doit être améliorée et la chambre fait état d'une situation financière libérant peu de marges de manœuvre pour financer la politique d'investissement. Malgré le dynamisme des ressources en fin de période de contrôle, le niveau d'autofinancement reste bien inférieur au niveau moyen constaté dans les communautés d'agglomération de même strate.

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette comprend 38 contrats d'emprunts dont 11 à taux variable. Sur la période de contrôle, l'encours de dette augmente de 48,3 %.

En 2022, à dette comparable, la capacité de désendettement d'Ardenne Métropole est plus dégradée que celle des communautés d'agglomération de même strate : 4.4 ans.

Ardenne Métropole dispose d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes dont le budget eau et le budget assainissement.

- Le budget eau :

En 2022, le chiffre d'affaires du budget de l'eau s'élève à 11.28 M€. Il a augmenté de 3,5 % par an en moyenne sur la période. Ses produits sont constitués par les ventes d'eau, les locations de compteurs, et pour une petite part les redevances versées par les fermiers. (contrats d'affermage en voie d'extinction).

Les charges d'exploitation progressent plus rapidement ce qui conduit à un excédent brut de fonctionnement en légère baisse.

Concernant la politique d'investissement, c'est principalement l'emprunt qui le finance : l'augmentation tarifaire consentie en 2023 devrait amener peu de marge ou de manière temporaire, en raison de la pression des charges.

- Le budget assainissement :

Le budget assainissement a progressé de 9 M€ à 10.5 M€ sur la période.

Le financement des investissements est couvert en recourant à l'emprunt en début de période puis en mobilisant le fonds de roulement en 2020.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en moyenne à 3.8 M€ par an sur la période et correspondent à la mise en conformité des systèmes d'assainissement. **La programmation pluriannuelle d'investissement prévoit des dépenses croissantes sur les prochains exercices.**

Comme pour le budget eau, l'augmentation tarifaire consentie en 2023 sur la redevance assainissement devrait amener peu de marges ou seulement de manière temporaire du fait de la pression des charges.

L'encours de dette s'établit à 30.7 M€ au 31 décembre 2022, en hausse constante sur la période et la capacité de désendettement s'établit au 31 décembre à 10.3 années.

En conclusion, le budget annexe assainissement est nettement plus en tension que le budget annexe eau. Ardenne Métropole devra à court terme arbitrer entre faire peser la charge des investissements à venir sur l'augmentation des tarifs ou l'emprunt.

D2025-03 : ADOPTION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition de Monsieur MALLY, en accord avec la commission des associations, le conseil municipal adopte à l'unanimité les critères suivants pour le versement de subventions aux associations qui en feront la demande à partir de 2026 :

- 1/ L'association doit agir dans l'intérêt public général ou local,
- 2/ L'association doit avoir une existence d'au moins trois ans dans la commune,
- 3/ L'association doit transmettre des comptes financiers à jour et précis,
- 4/ L'association doit transmettre une attestation d'assurance,

Adopté à l'unanimité.

D2025-04 : APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :

Monsieur GUÉNIOT, Maire délégué de Bazeilles, présente les conditions financières d'accueil des professionnels de santé à la maison médicale de Bazeilles. Il rappelle que c'est un objectif qui a été fixé par les élus afin de remplacer les médecins généralistes partie (Docteur LELIEVRE) ou proche de partir (Docteur FAUCHART) à la retraite.

Les conditions financières proposées aux futurs professionnels de santé sont les suivantes :

- Pour chaque médecin généraliste primo-installant : la commune de Bazeilles verse la somme de 50.000,00 € :
 - o 20.000,00 € dans le premier mois de l'installation,
 - o 30.000,00 € à l'expiration des six ans ou versement d'un montant calculé en fonction de la durée d'exercice,

Adopté à l'unanimité.

D2025-05 : MAISON DE SANTÉ – ATTRIBUTION DU LOT N°7 - RAVALEMENT :

Monsieur Mistral BANA, maire délégué aux travaux de bâtiments, propose au conseil municipal d'adopter le devis de l'entreprise SRBI pour un montant de 85.296,00 Euros hors taxes soit 102.355,20 Euros toutes taxes comprises pour les travaux de la maison de santé, lot n°7 – Ravalement.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché ; les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2025-06 : MAISON DE SANTÉ : ADOPTION DES AVENANTS DE L'ENTREPRISE DEL GIGLIO :

Sur proposition de Monsieur BANA, le conseil municipal délibère pour l'adoption des avenants transmis par l'entreprise DEL GIGLIO pour le lot n°1 – VRD – Gros œuvre des travaux de la maison de santé :

N° Avenant	Libellé	N° devis	Montant HT	Montant TTC
1	Agrandissement parking	3198	19 083,50 €	22 900,20 €
3	Travaux de VRD marquage au sol et place PMR	3163	2 874,85 €	3 449,82 €
4	Travaux motorisation portail entrée arrière	3160	4 629,26 €	5 555,11 €
5	Travaux motorisation portail entrée principale	3161	5 050,93 €	6 061,12 €
6	Couverture de l'annexe	3142	-391,59	-469,91 €
7	Travaux portail avec triangulation	3159	6 400,80 €	7 680,96 €
8	Modification poutre	3184	566,40 €	679,68 €
9	Modification hall d'entrée	3207	12 403,62 €	14 884,34 €
	TOTAL DES AVENANTS		50 617,77 €	60 741,32 €

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

D2025-07 : TRAVAUX DE L'ÉGLISE DE VILLERS CERNAY – 2^{ÈME} TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Sur proposition du maire, le conseil municipal autorise les demandes de subventions auprès de la région Grand Est, Ardenne Métropole et la Direction régionale des Affaires Culturelles pour le financement des travaux de l'église de Villers Cernay dont le montant est fixé) 237 010,56 € TTC (Travaux et maîtrise d'œuvre).

Le financement prévisionnel est le suivant :

Région Grand est : 39 500 €
 Ardenne Métropole : 39 500 €
 Direction régionale des Affaires Culturelles : 59 252 €
 Autofinancement : 59 256,80 €.

Adopté à l'unanimité.

D2025-08 : TRAVAUX SUR LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte les demandes de subvention relatives aux travaux des vitraux des églises de la commune d'un montant de 40 697 € HT soit 48 836,40 € TTC.

Région Grand est : 8 139 €
 Ardenne Métropole : 8 139 €
 Direction régionale des Affaires Culturelles : 8 139 €
 Autofinancement : 16 280 €.

Adopté à l'unanimité.

D2025-09 : TRAVAUX DE RÉNOVATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MAISON DE SANTÉ ET LE BATIMENT PLACE DE LA RÉPUBLIQUE :

Le conseil municipal autorise les demandes de subventions pour les travaux de rénovation des façades prévus à la maison de santé et Place de la République. Les subventions seront sollicitées auprès de la Région Grand Est et Ardenne Métropole à hauteur de 20 %.

Adopté à l'unanimité.

D2025-10 : ADOPTION DE LA PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE A ORANGE :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de prorogation de permission de voirie accordée à Orange à la commune de Rubécourt et Lamécourt, jusqu'au 31 décembre 2039 qui donnera lieu au versement d'une redevance au bénéfice de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2025-11 : PRESTATION D'ARCHIVAGE SPL X DÉMAT :

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'archivage avec la SPL X DEMAT pour toutes les opérations dématérialisées réalisées par la commune et le CCAS : délibérations, mandats et titres et arrêtés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur BONNE :
 - Don de vaisselle à la commune par un habitant de Bazeilles,
- Monsieur GUÉNIOT :
 - Repas du maire le Samedi 15 mars 2025,
- Monsieur GRASMÛCK :
 - Fête de la Nature le 24 mai 2025.
 - Réunion à la DDT au sujet de la pose de panneaux photovoltaïques,
- Madame DRUMEL :
 - Remerciements de Madame Sandrine BRECK pour les témoignages suite au décès de son papa,
- Madame DROZDOWIEZ :
 - Sortie du Flash infos à venir,

- Monsieur BRION :
 - Circulation dangereuse au niveau du carrefour de La Moncelle,
 - Problème de fuite dans les couloirs du bâtiment au Stade Jean-Claude BERNARD.
- Monsieur BELDJOUDI :
 - Sécurité sur la route de La Moncelle,

Séance levée à 21h15.

Le Maire,

Francis BONNE.